SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-sept juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François ALZINA, doyen de l'assemblée, puis de **Monsieur Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Raphael DOAN, DELEGUE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE TITULAIRE Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Elisabeth GUYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE Olivia FOUCAU-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE Richard ALEXANDRE, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Romaric LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE Lionel LIOTIER, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Anthony BALLERY, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées

Nombre de communes	**:**	**8**
QUORUM	**:**	**9**
Délégués présents	**:**	***15***
Pouvoir	**:**	***1***
Délégués comptant pour le vote	**:**	***15***

RÉUNION DU 23 JUILLET 2020

Séance du Comité

Monsieur ALZINA, doyen du comité, ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur DOAN, représentant la commune du Pecq, est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du Président
- Composition du bureau et élection de ses membres : Vice-présidents, assesseurs et secrétaire
- Adoption de la charte de l'élu local
- Délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau
- Indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents
- Acquisition des terrains nécessaires à la construction du Bassin de stockage au Pecq
- Questions diverses

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur ALZINA présente le rapport et annonce que la candidature de Monsieur PERICARD a été reçue pour la fonction de président.

Monsieur ALZINA demande alors s'il y a d'autres candidatures pour ce poste.
Aucun autre candidat ne se présentant, il propose de procéder aux votes.

Résultats :

Pour : 15 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Monsieur PERICARD est élu, à l'unanimité, Président du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye.

Le Président de séance cède la parole à Monsieur le Président, immédiatement installé, et le félicite pour son élection.

Le Président prend la parole et remercie Monsieur ALZINA, ainsi que les élus qui ont œuvré lors de la précédente mandature. Il fait observer que l'ambiance au sein du Comité était excellente et ne doute pas que cela continuera avec le comité actuel.
Il ajoute que le syndicat a pu bénéficier d'une très grande expertise avec, au sein de ce comité, un groupe de travail se réunissant très souvent et composé d'élus locaux très impliqués sur les questions d'assainissement, dont il fait observer qu'elles vont devenir l'un des enjeux majeurs des territoires d'ici quelques années, mais également au sein de la communauté d'agglomération.
Il rappelle que la compétence s'exerce au niveau communal ainsi qu'au niveau syndical, avec des régimes dissociés selon que les syndicats comportent uniquement des communes membres de la communauté d'agglomération ou que ces syndicats intègrent également des villes qui font partie d'une autre communauté d'agglomération. Il attire l'attention des élus sur cet enchevêtrement juridique complexe dont il faut avoir pleinement connaissance. Il ajoute que le syndicat fera de la pédagogie et de la formation pour les élus qui ne seraient pas au fait des questions de l'assainissement, ce qui n'est pas chose simple, surtout au regard de la topographie spécifique des territoires. Il fait remarquer que la géographie est importante lorsque l'on parle d'assainissement.

Il ajoute que les montants d'investissement sont également importants, en précisant que l'assainissement est sans doute la compétence qui va investir le plus dans les prochaines années. Il rappelle que le SIA porte un schéma directeur qui prévoit un investissement de 26 millions d'€, donc supérieur à des budgets d'investissement qui peuvent exister dans les communes des élus présents. Il indique que, parfois, le schéma directeur se double du propre schéma directeur que les élus ont dans leur commune.
Il fait remarquer qu'il sera nécessaire de regarder précisément ces questions de très près afin de donner quelques indications sur ces schémas. Il signale que les deux premiers investissements sont fléchés pour la création de bassins du Port-Marly et de Corbières au Pecq. Il explique que les travaux de ce dernier bassin vont bientôt commencer et représentent presque 7 millions d'€ qui devront être financés plutôt en fin de mandat (2025/2027) et ajoute qu'il y aura, un peu plus tard, le bassin de Granchamps dont le montant se situe entre 2,2 à 2,3 millions d'€, en espérant que les coûts ne dérivent pas.
Il mentionne que le SIA va donc être porteur d'investissements très lourds et très importants et qu'il s'agit d'une compétence que l'agglomération exerce depuis le 1er janvier 2020. Il fait observer qu'il conviendra de se poser la question de l'optimisation de la gestion de cette compétence dans toutes les communes de l'agglomération, le SIA représentant une partie de cette agglomération. Il poursuit en précisant que le SIA sera donc amené à rationaliser, à travailler en synergie avec les autres syndicats, avec les autres communes, avec la communauté d'agglomération, ceci pour écraser progressivement toutes ces structures qui sont multiples et obtenir ainsi une compétence qui, il l'espère à la fin de ce mandat, sera soit exercée par un seul syndicat pour le compte de l'agglomération, soit exercée en direct par l'agglomération. Il ajoute que cette question fera partie des échanges et des débats qui vont nourrir les élus durant les prochains mois.
Il espère que ses propos sur la technicité de la matière n'ont pas effrayé les élus et ajoute qu'elle n'empêche pas la bonne entente entre élus dans le déroulé du travail.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui travailleront ensemble durant 6 ans.

COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DE SES MEMBRES : VICE-PRESIDENTS, ASSESSEURS ET SECRETAIRE

Le Président présente le rapport.

Il explique que le bureau est l'organe exécutif du syndicat avec certaines compétences qui lui seront déléguées et qu'il est composé, au SIA, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Il informe des deux candidatures pour les fonctions de Vice-présidents, celles de Monsieur François ROUSSEL-DEVAUX du Port-Marly et de Monsieur Raphaël DOAN du Pecq.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes.

1er Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur François ROUSSEL-DEVAUX

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

A obtenu : 15 voix

Monsieur François ROUSSEL-DEVAUX, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, est élu 1er vice–président du Syndicat.

2nd Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur Raphaël DOAN

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

A obtenu : 15 voix

Monsieur Raphaël DOAN, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin est élu second Vice–président du Syndicat.

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection des 2 assesseurs et du secrétaire.

Suite à un appel à candidature, Monsieur François ALZINA et Monsieur Rodolphe SOUCARET se sont présentés à la fonction d'assesseur.

Après avoir procéder aux opérations de vote, les résultats suivants sont constatés :

Assesseurs – 1er tour du scrutin

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : Monsieur François ALZINA : 15 voix

: Monsieur Rodolphe SOUCARET : 15 voix

Monsieur François ALZINA et Monsieur Rodolphe SOUCARET, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, sont élus assesseurs du Syndicat.

Monsieur Jean-Jacques LACHETEAU propose sa candidature à la fonction de Secrétaire du Bureau.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux opérations de vote.

Secrétaire – 1er tour du scrutin

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

A obtenu : 15 voix

Monsieur Jean-Jacques LACHETEAU, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, est élu secrétaire du Bureau du syndicat.

Le Président annonce que les membres du Bureau sont élus, à l'unanimité.

ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président présente le rapport.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la charte de l'élu local.

DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président présente le rapport.

Il précise que les compétences sont exactement les mêmes qu'auparavant.

Sans questions, le Président présente la délibération au vote.

Le comité adopte, à l'unanimité, la délégation de compétences du comité syndical au Président et au Bureau.

INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président présente le rapport.

Il signale que les indemnités sont identiques au mandat précédent et fait remarquer que le syndicat est relativement modeste puisque le montant de l'indemnité, au vu du temps passé et ramené au taux horaire d'une profession classique, est peu important.
Il ajoute que les élus ne siègent pas dans ce syndicat pour l'indemnité, mais il trouve important de le préciser.

Sans observations, le comité vote, à l'unanimité, l'indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents.

ACQUISITION DES TERRAINS NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION DU BASSIN DE STOCKAGE AU PECQ

Le Président présente le rapport.

Il rappelle que, compte tenu du contexte sanitaire, ces travaux ont été décalés.

Sans questions, le Président met la délibération aux voix.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du bassin de stockage au Pecq.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaite présenter l'organisation des syndicats intercommunaux dont le siège est situé dans l'Hôtel de Ville de Saint Germain en Laye.

Il énumère les six syndicats et précise que le Syndicat Piscine est syndicat « porteur » des cinq autres car il assume leurs fonctions support, de façon mutualisée et que, tous les ans, une refacturation analytique est demandée aux cinq autres syndicats.
Il explique qu'ici sont gérés le SIA, le SI Piscine, le SIVOM, le SIDRU, le SI Monte Cristo et le SI du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi. Il fait observer qu'une réflexion pourrait éventuellement se poser sur la mutualisation d'équipements culturels et précise qu'il ouvre également cette réflexion sur Saint-Germain-en-Laye avec une « maison des élus » qui pourrait rejoindre un syndicat, car des économies d'échelle sont à réaliser. Il fait remarquer que les syndicats sont parfois un peu décriés, car il est d'usage d'affirmer qu'il y a trop de syndicats, mais il tient à souligner que ceux-ci sont des instruments très souples de gestion et qu'il faut les voir comme tels. Il ajoute qu'ils peuvent être rationalisés. En conséquence, le

sujet d'une fusion de syndicats entre le SIA et le SIABS, notamment, sera sur la table avant la fin de l'année. Il explique aux élus qu'un dialogue aura lieu au sein de la CA et avec les collègues du SIABS dans lequel certains élus de ce syndicat siègent peut-être également.

Il présente Monsieur SAILLARD qui assure la direction de l'ensemble des syndicats et précise que les élus peuvent le rencontrer quand ils le souhaitent. Il signale que l'ensemble des syndicats ainsi gérés représente environ 50 millions d'€ de budget de fonctionnement et 40 millions d'€ de budget d'investissement. Il fait observer que ce sont des volumes importants!

Il demande à ce que que les services du SIA produisent, à tous les élus, pour la rentrée, une petite note explicitant ce qu'est une compétence assainissement au niveau syndical, illustrée d'une carte, car cette dernière est indispensable pour comprendre cette compétence. Il précise que cela avait été fait à Saint-Germain-en-Laye et que cette carte montrait bien cette division entre la collecte, parfois cumulable, le transport et la partie SIAAP sur le traitement.
Il ajoute qu'il est obligatoire de bien comprendre qui fait quoi, entre les communes et les syndicats.
Il signale que le SIAAP, « super » syndicat d'assainissement pose un certain nombre de problèmes depuis plusieurs années ; problèmes qui seront discutés, comme le projet de réforme de la gouvernance du SIAAP. En effet, le syndicat n'est pas associé à cette gouvernance, mais simplement associé avec un comité de suivi, portant essentiellement sur le chapitre de la prévention et du risque.

Il fait remarquer que l'assainissement est au cœur du développement durable et qu'il y a des relations fortes avec l'Agence de l'Eau, et des problématiques liées au traitement des eaux pluviales et usagées. A ce sujet, il évoque l'innovation en matière des traitements ou de rejets que représente l'étude expérimentale, appelée « les jardins phyto flottants », portée par Monsieur SOUCARET et qui concernait la mise en œuvre de traitement flottant pour les eaux usées provenant des bateaux logement. Il explique que cette expérimentation est menée au sein de ce syndicat avec plusieurs services de l'état qui en sont membres et partenaires. Il fait observer que les pouvoirs publics y portent beaucoup d'intérêt, notamment avec la perspective des Jeux olympiques de 2024 puisqu'il s'agit d'améliorer la qualité des eaux de la Seine. Il annonce que les barges ont été mises à l'eau en juin 2020, qu'il y a une année d'étude et qu'un point sera fait régulièrement.
Il évoque également le deuxième projet nommé « pure nest » et qui concerne la récupération des déchets plastique grâce à la mise en place de filets au niveau des exutoires des réseaux d'eau potable. Il explique que c'est une étude expérimentale menée par le SIA et Vinci maritime et fluvial et qui débutera à la rentrée pour six à douze mois.

Il évoque également, la poursuite des travaux du schéma directeur, les logiques de rapprochement, la mise en œuvre du diagnostic permanent du système du SIA, ce dernier étant important, car les subventions de l'Agence de l'Eau y sont désormais conditionnées. A ce propos, il informe les élus que l'Agence de l'Eau possèderait 700 millions d'€ de trésorerie disponible à l'heure actuelle du fait du retard d'investissement d'un certain nombre de projets et qu'elle souhaite les dépenser pour ne pas les affecter à Bercy. Ainsi, il serait opportun de la solliciter pour d'autres projets.

Il poursuit avec la mise en conformité des règlements d'assainissement communaux et explique que le SIA a adopté un règlement d'assainissement intercommunal en 2013 et que, sur sa base, il convient de le décliner au niveau communal. Il annonce qu'un point sera fait dans chaque commune sur la mise en œuvre de cette mise en conformité. Il fait observer que l'un des aspects importants est la gestion des eaux pluviales et que les débits de rejets maximums doivent être d'un litre/seconde/hectares/habitant.

Il signale qu'il est d'usage, au sein de ce syndicat, qu'un groupe de travail se réunisse et réfléchisse en parallèle des travaux de ce comité. Il insiste sur son importance pour le Bureau syndical, car cela constitue un conseil d'orientation sur ces questions techniques. Il informe les élus qu'ils seront sollicités pour en faire partie.

Suite à la question d'une élue concernant le transfert de compétence**, le Président** répond que c'est un dispositif qu'il a suivi dans le cadre de l'élaboration législative qui a été complexe, car elle n'a pas forcément tenu compte de l'organisation territoriale dans des zones

très urbaines comme celle de Saint-Germain-en-Laye, et qu'elle était plutôt adaptée aux communautés de communes dans des organisations plus rurales et provinciales. Il rappelle que le transfert automatique de compétence a eu lieu le 1er janvier 2020, mais avec des mécaniques soit de survie, soit de gestion temporaire, soit de transfert de délégations.

Il explique que deux compétences ont été transférées au 1er janvier 2020, qui sont la compétence communale et théoriquement la compétence syndicale avec, pour cette dernière, une clause de survie de 6 mois, prorogée à 9 mois et concernant typiquement le SIA.
Il informe que, par exception, les syndicats qui ont des communes qui ne font pas partie du territoire intercommunal, comme le SIAAP (avec les communes de Bougival et de La Celle-Saint-Cloud, qui dépendent de la CA Versailles Grand Parc), ne sont pas concernés par la réintégration de la compétence au sein de l'intercommunalité, étant sur deux intercommunalités.
Il fait observer que, pour lui, il n'est pas intéressant de transférer à la CA de Saint-Germain boucles de Seine une compétence syndicale qu'elle ne peut pas gérer, car elle ne possède ni les ressources, ni les moyens, ni l'historique nécessaires pour l'assumer. Il ajoute qu'un travail préparatoire à l'intégration future de cette compétence est indispensable.
Concernant la part communale, il évoque le transfert obligatoire, modulo, deux dispositifs possibles, soit que les communes demandent elles-mêmes de continuer à assurer, « pour le compte de », la gestion, (ce qui a été fait ici) mais également la possibilité de se voir confier par l'agglomération la délégation et marque donc le retour de la compétence. Il indique que c'est le cas à Saint-Germain-en-Laye puisque la commune porte un projet d'investissement de 25 millions d'€, qu'elle possède les compétences en interne suffisantes pour gérer une telle somme dans le cadre du schéma directeur et qu'il n'est pas question, pour lui, d'imposer à la CA la gestion de ce schéma directeur d'investissement communal alors qu'elle n'en a pas les ressources.
Il fait également observer qu'aujourd'hui, la compétence assainissement c'est également la politique en matière d'espace public et en matière de voiries dans les communes. Et que ce sont forcément des éléments qui doivent être gérés au niveau local. Il précise que certaines communes souhaiteront que l'intercommunalité gère pour le compte de la commune cette compétence. Il fait observer qu'il y aura donc autant de modalités de gestion ou de délégation que de communes, en fonction de leurs souhaits. Il précise que la politique menée par l'agglomération, dont il est le 1er Vice-président, en charge des questions eau et assainissement et Président de la commission du cycle de l'eau, sera de laisser entière liberté aux communes pour étudier comment elles entendent gérer au mieux cette compétence avec le triptyque qu'il vient d'énumérer.
Il fait observer que ce n'est pas simple, mais que c'est le dispositif hérité depuis le 1er janvier 2020.

Il suggère que le SIA se fixe, au cours de cette mandature, un objectif d'intégration de cette compétence au sein de l'agglomération. Il est conscient qu'il n'est pas plaisant de penser que ce syndicat a peut-être vocation à s'intégrer pleinement dans l'agglomération, mais il ajoute que cela peut ne pas être le cas, si le syndicat démontre son hyper compétence et technicité en montrant sa capacité à « gérer pour le compte de ». Il précise qu'il conviendra d'analyser les coûts sur ce sujet et que cela peut faire partie des orientations qui seront discutées au sein du syndicat. Il conclut en précisant qu'il est trop tôt aujourd'hui, mais que l'étude de ces modalités de rapprochement, de fusion, d'intégration ou non, sera l'un des premiers chantiers à mettre en œuvre.

Sans autres remarques, **le Président** lève la séance à 20h45.